

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 18 Mouharrem 1448
3 Juillet 2026

N° 77

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	1944
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	1944
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	1945
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	1950
Homologation de résolutions	1950
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	1950
Avis aux créanciers.....	1952
Convocations	
Sociétés anonymes	1953
Autres sociétés	1957
Divers	
Avis au public.....	1958

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

AVIS AU PUBLIC

N°510/2026

Date : 25/6/2026

Dénomination sociale : Société communautaire régionale "ELMITHEK"

Forme juridique : REGIONALE

Montant du capital ouvert à la souscription : 15000.000 dinars

Adresse du siège social : Ejnen Beni Khlar

Objet de l'activité de la société : Exploitation des carrières et valorisation des produits forestiers

Durée de la société : 99

Date de dépôt du projet des statuts : 21/04/2026

Nombre des parts sociales à souscrire : 15

Valeur nominale des parts : 1000 000 Dinars

Etablissement bancaire (agence régionale) : BFTME agence Nabeul

Période de souscription : Du 29/06/2026 au 15/07/2026

Avantages spécifiques tels que prévus : OUI

Conditions d'admission et droits de vote approuvés : OUI

Conditions de répartition et des excédents et réserves approuvées : OUI

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Suivant texte de convocation.

Liste des fondateurs :

BOUGUILA NAIMA : Délégation BENI KHIAR, Gouvernorat NABEUL, Adresse : Jnen Beni Khlar

BAHROUN FAOUZIA : Délégation NABEUL, Gouvernorat NABEUL, Adresse Rue Alexandrie Nabeul

BOUSMINA TAHER : Délégation BOUARGOUB, Gouvernorat NABEUL, Adresse Machrouha

SALHI AYA : Délégation NABEUL, Gouvernorat NABEUL, Adresse Rue nozha Nabeul.

2026R02062SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

DISSOLUTION ANTICIPEE ET MISE EN LIQUIDATION

NOM DE LA SOCIETE : SOCIETE NADHOUR SHOES S.A.R.L

CAPITAL SOCIAL : 850.000 Dinars

SIEGE SOCIAL : Rue Mars Par GP1 Route de Tunis 4011 HAMMAM SOUSSE

MF : 1090541 HAM000

Suivant PV de l'AGO de la société tenue et enregistré à la recette des finances hammam Sousse le 01/04/2026 sous le 26502008 quittance n°M40812 a été déposé au registre national des entreprises le 02/04/2026 sous annonce n°202632662, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de monsieur Jalel Brahém liquidateur de la société.

Ainsi tous les créanciers sont appelés à notifier leurs dettes avec leur justificatif dans un délai de 20 jours de la date de cette publication au siège de la liquidation sise à l'Avenue commandant Bejaoui, Immeuble Sousse Tower.

2026S00928SRLB2

SOCIETE KALLALINE SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 25.000 DT

RC : B2434512006

MF : 0965196S

Siège : 12 Place des Potiers - 1006 Tunis

Par procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 janvier 2026 enregistré à la Recette des Finances de Bab Souika - Tunis, Quittance N°26800851 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National Registre des entreprises, le 11-03-2026 sous la référence N°2026P54756038.

Les associés réunis ont adopté à l'unanimité et dans les conditions prévues par les statuts, les résolutions suivantes :

- 1ère résolution : Approbation des modifications statutaires portant sur les articles 6, 8, 19, 22 et 32 tels que présentés aux associés et annexés, au procès-verbal.

- 2ème résolution : Délégation de tous pouvoirs à la gérante pour l'accomplissement des formalités légales, administratives et de publicité.

L'assemblée a été tenue valablement avec la représentation de 80% du capital social.

2026402426SRLB2

SOCIETE KALLALINE SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 25.000 DT

RC : B2434512006

MF : 0965196S

Siège : 12 Place des Potiers - 1006 Tunis

Par procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire tenue le 26/11/2025 enregistré à la Recette des Finances de Bab Souika - Tunis, Quittance N°25804797 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National Registre des entreprises, le 31-12-2025 sous la référence N°2025P24280014.

Les associés ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

- Approbation du rapport d'activité 2023

- Approbation des états financiers 2023 (bilan : 258.311,891 DT - déficit : 54.443,179 DT)
- Affectation du résultat en résultats reportés
- Quitus à la gérante
- Renouvellement du mandat de la gérante Mme Balkis Ismaali jusqu'au 13/06/2027
- Approbation des conventions réglementées
- Pouvoirs pour formalités.
2026402427SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Notice destinée à l'information publique

N° : J / 41 / 2021

Date : 04 - 02 - 2026

Raison sociale : Société Communautaire Locale "Al Zahra pour l'Agriculture"

Catégorie de l'entreprise : Locale

Montant du capital social initial souscrit : 5 000 DT

La société communautaire locale a décidé d'ajouter 03 souscripteurs supplémentaires pour porter le nombre d'associés à 13 souscripteurs au lieu de 10, le capital social de l'entreprise devient 6 500 DT, à raison de 500 dinars par souscripteur. Quant aux parts sociales, au lieu de 10 parts, elles deviennent 13 parts, la valeur de chaque part étant de 500 dinars.

Lieu de la deuxième Assemblée Générale Constitutive : Conformément au texte de la convocation.

2026X00965SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un Fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 21/5/2026 enregistré à la recette des

finances de Chenini Nahal le 03/6/2026 Reçu N°M011769 Enregistrement N°26200536 Mr Mondher Rabah a vendu et cédé à Mr Mohamed Ayed la totalité du fonds de commerce consistant à la vente des produits de la mer nommé «Asmak elkhalij» sis à la rue Habib Bourguiba Chenini Gabès.

Les éventuelles oppositions doivent se faire au local du fonds, sis à la rue Habib Bourguiba Chenini Gabès dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk et le Quotidien» le 05/6/2026.

2026R02047FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé à signatures certifiées en date du 18 juin 2026 - enregistré auprès de la Recette des finances de Menzel Temime le 18 juin 2026 sous le n°26201767 (quittance n°M049267) - M. El Hadi Nachi CIN n°01605076) a vendu et cédé l'intégralité du fonds de commerce situé au Marché central de Menzel Temime - destiné à la vente de viande rouge - à M. Wissam Gawa CIN n°06393244).

Les oppositions peuvent être formulées auprès de l'acquéreur dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication au Journal officiel.

Cet avis a été publié dans le journal "LA PRESSE" le 27 juin 2026.

2026R02048FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P signé à la municipalité de Hammamet le 09/06/2026 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 09/06/2026 n° d'enregistrement 23203573 quittance n°M087054 Dame Henda Gazdaghli a vendu la totalité du fonds de commerce exploité à l'avenue Taieb azzabi Hammamet vente d'article de cadeaux au Sieur Omrane Kabachi

les oppositions seront admises entre les mains de l'avocat rédacteur M. RADHOUE AYARI dont le cabinet est sis à la rue Tazarka n°3 NABEUL I.F B/1089736 dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de la publication des présentes au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente annonce a été publiée aux journaux Essahafa et La Presse en date du 13/06/2026.

2026R02049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Sami Ben Salah, Avocat auprès de la Cour de cassation, en date du 25/06/2026, et enregistré à la Recette des finances de l'avenue Habib Bourguiba à Nabeul le 26/06/2026 sous le numéro 26203745 ;

Monsieur Mohamed Mrabet, demeurant rue El Hsairia à Nabeul, a cédé à titre de vente à Madame Madiha Boussabat, demeurant à Oued El Sghir, banlieue de Nabeul l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la rue du 2 Mars, Sidi Achour, Nabeul, destiné à l'activité commerciale, et composé uniquement de ses éléments incorporels.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au domicile de l'acquéreuse susmentionnée, et ce, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a fait l'objet d'une insertion dans le quotidien «La Presse» en date du 01/07/2026.

2026R02050FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente légale rédigé de la part de maître Maha Ellefi, enregistré à la Recette des Finances de Bizerte sous le numéro 26203492, quittance n°M042551, en date du 19 mai 2026 Moncef Ben Abidi Dthawedi a vendu à Faten

Mokrani tout le fonds de commerce exploité pour la vente des produits de commerce divers, sis au 8 rue El Koucha, Zarzouna, Bizerte.

Les oppositions à cet acte doivent être déposées auprès de local sis 8 rue el koucha Zarzouna dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Quotidien et Echourouk le 23/06/2026.

2026R02052FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié en date du 18 juin 2026, n°11915, et enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 19 juin 2026, sous quittance n°M020453, M. Amara Loussaief, titulaire de la c.i.n n°03956157, a cédé par donation à sa fille, Mlle Amani Loussaief, titulaire de la c.i.n n°09830512, l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à l'exercice d'un commerce de détail spécialisé de marchandises diverses, situé à la Route principale n°1, Bouargoub, Nabeul 8040, identifiant unique 0453435R. Les oppositions seront admises à l'adresse du fonds de commerce entre les mains de donataire dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T publier au journal la Presse le 25/06/2026.

2026R02057FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi en date du 23/10/2025 et enregistré à la recette des finances de Fouchana le 29/12/2025, sous le reçu n°M122574 et le numéro d'enregistrement 25206154, Mr Alaa Ben Fathi Ben Touati Souihi a cédé à Madame Imen Bent Othman Ben Mohamed Bounasser la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité en tant que vente d'épices,

de légumineuses, de fruits et de leur mouture, situé au rez-de-chaussée, avenue de l'Environnement, route de Khlidia, Ben Arous.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Abdelnasser Belkhir, à son cabinet sis à la Route de Sousse, km 7, Fondouk Choucha, Ben Arous, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 03/07/2026.

2026R02061FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 14/05/2026 enregistré à la recette des finances Yasminette en date du 24/06/2026, N° de quittance M034999 N° d'enregistrement 26202379, Mr Imed Ben Mohamed Dhif allah Dhif allah a vendu à Mme Hnia Bent Salah Ben Mohamed Aloui, la totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, Exploité en tant que vente produits alimentaires en détails, dans le local sis 26 rue Chikh Ahmed Khouja Cité Rabta Nouvelle Madina.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 03/07/2026.

2026R02064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté le 22/06/2026 et enregistré à la recette des finances de HAMAM SOSSE le 26/06/2026 sous numéro de quittance M074122 Monsieur TAREK AZZOUZ a vendu à MONCEF JEMAA et MOEZ NAKBI le fonds avec tous ses éléments, la vente comprend les éléments corporels et incorporels le fonds est situé à la rue MOKHTAR ATTERI n°24 HAMAM SOUSSE - SOUSSE.

Les oppositions seront faites dans un délai de 20 jours de sa publication au JORT.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien du 2 juillet 2026.

2026S00919FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 26/06/2026, enregistré à la recette des finances kalaa kebira le 30/06/2026 sous le numéro 26201557 quittance n°M046055 madame Iness Chouri, (cin 09337786) a vendu à Adem Belhadj (cin 12850575) tout le fonds de commerce exploité pour le lavage et grésage des voitures "Station Services Cité Nouvelle" sis 1 juin kalaa kebira.

Les oppositions seront accordées pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce au domicile de l'acheteur Rue Youssef guezah kalaa kebira conformément aux articles 191 et suivant du code de commerce.

Cet avis est publié au journal quotidien Echourouk du 02/07/2026.

2026S00920FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 14/03/2026, enregistré à la recette des finances Rue 3 septembre 1934 à Sousse le 29/06/2026 sous N°26201396 quittance N°M054809. Mr Mohamed Amine ABASSI, titulaire de la CIN N°09344908 a vendu et cédé à Mr Oussama IBN JALLOUL, titulaire de la CIN n°12886796, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente fruits Secs, avec tous ses éléments incorporels sis à l'avenue Les catacombes Cité Ezzahra - Sousse. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 3 juillet 2026.

2026S00925FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous S.P conclu le 22/06/2026 enregistré à la R. de F .de JEMMEL le 25/06/2026 sous le n°M055254 n°26201414 : CHIEB BEN HMIDA demeurant à JEMMEL a vendu à la société "O GOUT" demeurant à JEMMEL le f. de commerce "commerce de détail de viandes et produits à base de viande" sis à l'AVENUE BECHIR SFAR JEMMEL. Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur de fonds de commerce à société "O GOUT" AVENUE BECHIR SFAR JEMMEL dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal quotidien "ECHOUROUK" le 3 juillet 2026.

2026S00926FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 23/06/2026 et enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 01/07/2026 enregistrement n°26203049 quittance n°M038546 la société DA REMI par son représentant légal sis à rue Hédi garneoui khezama est Sousse jawhara Sousse a vendu à Mr Bassem Benarbia sis à rue bouffila oued souhil. Nabeul le fonds de commerce consistant à un resto fast-food exploité à rue Hédi garneoui khezama est Sousse jawhara Sousse - Sousse; les oppositions seront reçues par l'acheteur à l'adresse du Fonds de Commerce 20 jours de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 03/07/2026.

2026S00930FCCC2

Donation du Droit de Jouissance d'un Fonds de Commerce

Par acte Notarié du 05/01/2024 enregistré à la recette des finances de Sousse le 06/02/2024 quittance n°M008953, Monsieur ABDELHAMID BEN RJAB SWAYAH (C.I.N : 04075408) Résident à RUE AL

AGHALBA SOUSSE MEDINA SOUSSE a Fait une Donation du Droit de Jouissance de la Totalité du Fonds de Commerce dont l'activité consiste à Toute activité Commerciale sis à la Rue De France Sousse Médina SOUSSE avec tous ses éléments matériels et moraux à son Fils Monsieur KARIM BEN ABDELHAMID BEN RJAB SWAYAH (C.I.N : 08447254) Résidant à Rue Chakib Arsalen Hammem Sousse - SOUSSE.

Toute opposition sera entre les mains de Monsieur KARIM BEN ABDELHAMID SWAYAH résident à la Rue Chakib Arsalen Hammem Sousse - SOUSSE dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée le 08/04/2026 au journal quotidien Echourouk.

2026S00931FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé, dont les signatures des deux parties ont été légalisées en date du 17/02/2026, enregistré à la Recette des Finances Rue du 3 Septembre 1934 - Sousse, le 01/04/2026, sous le reçu n°M027649, Monsieur Mohamed Ahmed Rezgallah, titulaire de la carte d'identité nationale n°09333978, a vendu à Monsieur Oussama Ben El Hédi Saadallah, titulaire de la carte d'identité nationale n°09329523, l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans l'activité de vente de pièces de rechange d'occasion pour motocycles, sis au 29, Rue des Douamis, Cité Ezzahra, 4000 Sousse.

Le présent avis a été publié dans les journaux Achourouk et le Quotidien en date du 2/7/2026.

2026S00932FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 17/06/2026 enregistré à la recette des finances de Chihia le 24/06/2026 sous le N°26201308 - Quittance

N°M038313 Mr Abdesslem Maalej a vendu à Mme Mariam Jbir la totalité du fonds de commerce d'un local sis à l'avenue mongi slim N°115 chihia Sfax exploité «de vente» de PRET A PORTER KHADIJA FASHION.

Les oppositions se font entre les mains de Mme Mariam Jbir au siège du fonds de Commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de l'insertion de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien du 27/06/2026.

2026X00969FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 03/04/2026 enregistré à la recette des finances route Gremda le 02/06/2026 quittance n°M056899 enregistrement n°26201915, Mr Mohamed AL Azhar Ben Jdidia a vendu à Mr Issam Ben Hedi Amiri le fonds de commerce situé à la route Qaiid Mhammad km 1.5 Sfax ayant pour objet fast-food avec ses équipements et tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle et l'achalandage.

Toute opposition sera requise dans le délai de 20 jours de la date de publication dans le JORT à l'adresse du fonds susmentionné.

Cette annonce est publiée au journal "Assabah" le 10/6/2026.

2026X00972FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 13/02/2026, enregistré à la R.F MANZEL CHAKER Sfax le 11/05/2026 quittance n°M009780 enregistrement n°26200402, Monsieur Ben Belgassem Mahmoud, titulaire de la CIN : 05318553 a vendu à Monsieur Mednini Habib titulaire de la CIN n°05284052, le Fonds de commerce sis à rue Habib Bourguiba Manzel Chaker Sfax, MF : 0606155k.

Toutes personnes voulant former opposition au paiement du prix de la vente durant les 20 jours suivant

l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser à Monsieur Ben Belgassem Mahmoud domicile élue à gasr errih Sfax où est déposée une copie légale du contrat de vente.

Cet extrait est publié aux quotidiens Essabah et le Temps N°24619 le 01/07/2026.

2026X00973FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 23/4/2026 enregistré le 23/4/2026 à la recette des finances Chihia Sfax n° de quittance M028814, Noura Fourati cin n°08899533 a vendu à Ameur Baklouti CIN n°11138068 un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour l'activité de vente de parfums et produits cosmétiques divers dans le local situé à la Route Teniour klm 5 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains du rédacteur Maître Kamel Maazoun à l'adresse de son bureau à l'immeuble Intilaka bloc "A4" 2 2ème étage.

Cette annonce est publiée au journal «Echourouk » le 10/06/2026.

2026X00976FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 3/6/2026, enregistré le 3/6/2026 à la recette des finances Gremda Sfax quittance n°M057559, Habib Ben Rhouma cin n°11081980 a vendu à Abdelkhalek Ammar CIN n°11099316 un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour l'activité de préparation des repas rapides dans le local situé à la Route Lafrane klm 0.5 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la

République Tunisienne, entre les mains du rédacteur Maître Kamel Maazoun à l'adresse de son bureau à l'immeuble Intilaka bloc "A4" 2ème étage.

Cette annonce est publiée au journal «Echourouk» le 10/06/2026.

2026X00977FCCCC

Avis

Conformément à un acte de cession de fonds de commerce conclu le 14 mai 2026 - enregistré auprès de la Recette des finances de Montplaisir le 19 mai 2026 sous le numéro 2620299 (quittance n°M044887) - M. Mohamed Fares El Omrani (titulaire de la carte d'identité nationale n°09642589, demeurant au 13 Bis, Kasserine, Hay Mohamed Ali, Hammam-lif, Ben Arous) a cédé son fonds de commerce - comprenant le snack-bar dénommé «Istirahati», situé au 24, rue Imam El Bakri, Tunis - Belvédère (1002), et immatriculé au Registre national des entreprises sous le numéro 1948233/P, incluant tous ses éléments corporels et incorporels - à M. Mourad Chennoufi (titulaire de la carte d'identité nationale n°01391153, demeurant à la Résidence Al-Sharif, rez-de-chaussée, appartement 2, Ariana Nord, Ariana).

Toute partie souhaitant formuler une objection ou faire valoir un droit légal doit le faire dans les délais légaux en contactant M. Mohamed Salah Benhssine - dont le cabinet est situé à la résidence Al-Saree, mezzanine, bureau M-3, Centre urbain nord, Tunis 1082 - au plus tard 15 jours après la date de publication de la présente annonce; à défaut, ce droit sera frappé de déchéance conformément à la loi.

Le présent avis a été publié dans le journal *LE TEMPS* le 31 mai 2026.

2026402027FCCCC

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu du contrat de vente du Fonds de Commerce, daté du 17/06/2026, enregistré à la recette des finances La Goulette le 24/06/2026 sous le numéro

26205190, quittance n°M069705. Mr Ahmed Ben Hamouda Ben Ahmed Naffeti, titulaire de la C.I.N n°15014872 a vendu à la Sté «LOFT FUSION» SARL son identifiant unique au RNE 1956065N, représentée par son gérant Mr Omar Masmoudi titulaire de la C.I.N n°07495739, la totalité d'un fonds de commerce destiné à tout commerce sauf la vente des matériaux de construction, la forge, la réparation automobile et la menuiserie, avec tous ses composants matériels et immatériels, exploité au local sis à Ain zaghouan Rte de la Marsa GP9.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente susmentionnée, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 2/7/2026.

2026402415FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé, légalisé en date du 26 mai 2026 et enregistré auprès de la Recette des finances le 04 juin 2026, quittance n° 35335, enregistrement n°26202577, Monsieur Mostafa El Kebir, titulaire de la carte d'identité nationale n°03393294, a vendu à Madame Oumeima El Ajmi, titulaire de la carte d'identité nationale n°09860061, le fonds de commerce sis au n°30 et 30 bis, rue d'Irak, exploité pour l'activité de restaurant et salon de thé.

Les oppositions au paiement du prix entre les mains du vendeur seront reçues à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué, et ce dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La présente vente a été publiée dans les journaux ESSAHFAFA et LA PRESSE en date du 18/06/2026.

2026402418FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 20/05/2026 enregistré à la recette des finances de Grombalia en date du 24/06/2026 quittance N°M067165 enregistré sous N°26202963, DORSSAF DRIDI demeurant à Douar Boussen Route de Sliman vend la totalité du fonds de commerce dit vente des vêtements de prêt-à-porter sis à CITE ENASSER GROMBELIA 8030 au prix 4000.000DT à JANDOUBI TAREK titulaire de C.I.N N°01839891 délivrée à Tunis le 08/09/1999 demeurant à 148 QUARTIER EI DHAMEN GROMBELIA.

Les oppositions sont recevables dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette vente au J.O.R.T entre les mains de l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce CITE ENASSER GROMBELIA 8030.

Cette annonce a été publiée le 01/07/2026 dans le Quotidien LA PRESSE page n°19.

2026402420FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/06/2026, enregistré le 26/06/2026 à la recette des finances de la Rue d'Autriche, quittance n°MO51826, enregistrement n°26202598, Monsieur Houcem Ben Houcine Ben Khemaies AJROUDI, titulaire de la C.I.N n°08333582 délivrée à TUNIS le 02/02/2009, demeurant à l'impasse Ben Zina Rue TROUDI TUNIS, a vendu à Monsieur Mohamed Ali Ben Salah Ben Ali RAFRAFI, titulaire de la C.I.N. n°04704684 délivrée à TUNIS le 02/10/2025, demeurant à l'impasse Baccar n°19 Rue Morjania, le Fonds de Commerce de vente de pièces autos exploité dans le local situé au 53 Avenue Chedli KALLALA TUNIS.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne en l'étude de Maître BAHRI BAHRI, Avocat, demeurant à Tunis 2 Ter Avenue de MADRID.

Le présent avis est paru au Journal ECHOUROUK N°12692 du 01/07/2026 ainsi et au Journal le Quotidien n°7750 du 01/07/2026.

2026402421FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé le 26/12/2025 enregistré le 12/01/2026 à la recette des finances Boumhal quittance n°M004287 enregistrement n°26300110 Mr Mouez Zaghouani a loué à titre de gérance libre le fonds de commerce destiné à l'exploitation "pizzeria et Fast-food" sis résidence Ebtihel Boumhal Bessatine Ben Arous à société CCCATERING.

Le présent avis a été publié aux journaux "Le Quotidien et Achourouk" le 20/06/2026.

2026R02051FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Beni-Khiar de le 02/01/2024 enregistrement n° 24300176, quittance n°4598, la Municipalité de Maamoura, représentée par sa représentante légale, la Secrétaire Générale par intérim, a loué à M. Wael Ben Ali c.i.n n°09850136, l'intégralité du fonds de commerce, exploité un salon de thé (café de 1ère catégorie), situé dans le complexe de loisirs Sidi Ahmed Ben Daoud, pour une durée d'un an, 1 renouvelable publier au journal la Presse le 27/06/2026.

2026R02058FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 31/05/2026, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 26/06/2026 sous le N°26302962 Quittance N°M0373901, Mr. Imed Eddine ABID, titulaire de la CIN n°02966386, a loué à la société

"CRUSH COOKIES" société en cours de constitution, représentée par Mr Youssef BEN GHANEM, titulaire de la CIN n°07698448, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné salon de thé dénommé «MESTO», sis au rez-de-chaussée du complexe commercial Slim Center Avenue 14 Janvier Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an renouvelable du 01/06/2026 au 31/05/2027.

Les oppositions se font entre les mains de locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 3 juillet 2026.

2026S00924FCCC3

RESILIATION DE CONTRAT DE LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte de résiliation établi par Maître Mohamed Habib MOKDED avocat à la cour de cassation signé et légalisé auprès de la Municipalité de Bizerte en date du 19 juin 2026 et enregistré à la recette des finances le 22 juin 2026 sous le numéro 26704232 quittance n°M051734 et d'un commun accord entre les deux parties Monsieur Mohamed Habib MAHOUACHI en tant que propriétaire du fonds de commerce d'une part et la Société le Nouveau Malouf en tant que locataire du fonds de commerce, la résiliation du contrat de location du commerce du café El Malouf, café 1ère catégorie, sis à la route de la corniche Bizerte et ce en date du 30 juin 2026.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Al Chourouk du 02 juillet 2026.

2026402413FCCC3

Gérance libre

ETUDE Maître TAHA LAMINE BERGAOU

63 Av. Habib Bourguiba Bardo - 1er étage bureau n°A1.6

M.F : 1476308R/P/000

Par acte sous-seing privé légalisé en date du 24/06/2026, enregistré à la

recette des finances La Marsa Tunis le 26/06/2026 sous n°26304312 quittance n°85791, Mr Jamel Nemri en sa qualité de mandataire de Mr Ezzeddine Tej par procuration, a loué le fonds de commerce pour deux ans du 01/7/2026 au 30/06/2028 sis à la Rue Ennaser Bey n°8 La Marsa avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Youssef Bousnina pour activité commerciale Pizzeria & Fast-food.

Toutes oppositions doivent être déposées entre les mains du locataire du fonds de commerce au local sus indiqué dans un délai de vingt (20) jours à compter du présent avis au journal officiel, sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien» et «Chourouk» du 02/07/2026.

2026402414FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un syndicat

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale, daté le 18/09/2024 enregistré à la recette des finances avenue Taeib Mehiri Nabeul le 28/10/2024 Quittance n°M115780 enregistrement n°24707067.

Il a été constitué le syndicat comme suit :

Nom : Syndicat des copropriétaires de la Résidence Amani

Adresse : Cité El Wafa, Nabeul.

Membres :

Président du syndicat : M. Mourad Alaoui

Trésorier : M. Moncef Boujinaou

Membre : M. Ibrahim Salmi.

2026R02056APSF1

Constitution d'une association

Dénomination de l'association : Dar Alaïa

Objet : Culturel et artistique.

Objectifs de l'association :

Contribuer à la préservation, à la conservation et à la promotion des œuvres artistiques du défunt Azzedine Alaïa.

Contribuer à la valorisation de l'art de la mode et de la création vestimentaire du défunt Azzedine Alaïa.

Contribuer au soutien et à l'organisation d'expositions culturelles et artistiques ainsi que d'événements consacrés à la mode et au design vestimentaire.

Œuvrer à l'organisation d'expositions et de présentations d'archives retraçant la vie et l'œuvre du défunt Azzedine Alaïa.

Développer les relations et la coopération avec les associations, organisations et institutions concernées en vue de promouvoir les arts de la mode et du design.

Siège social : Résidence Sky Garden, 6ème étage, bureau n°63A, Jardins de Carthage, Tunis.

Bureau directeur :

Président de l'association : Montassar BEN ALAYA

Secrétaire Général : Ahmed TALFIT

Trésorier : Fares CHRAIET

Le dossier juridique de l'association a été déposé auprès du Secrétariat général de la Présidence du Gouvernement par lettre recommandée avec accusé de réception n° RR 539082335 TN, en date du 25 juin 2026.

2026402411APSF1

Homologation de résolutions

ELECTION DU BUREAU DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale tenue le

10/04/2026, enregistré auprès de la Recette des Finances d'El Menzah 9 - Tunis sous le numéro 26702071, quittance n°M049352, et dont une copie a été déposée à la Municipalité de Tunis le 10/06/2026, il a été procédé à l'élection du bureau du Syndic des Copropriétaires de la résidence «Diar El Ons», sise à El Manar 2 Tunis.

Les membres du bureau ont été élus pour un mandat de trois ans, renouvelables, à compter de la date de tenue de l'assemblée générale précitée. La composition du bureau est la suivante :

- Amara Mokhtari : Président

- Taoufik Dridi : Vice-président

- Abdenasser Aboud : Secrétaire général

- Lotfi Saket : Trésorier

- Essaida Hizaoui : Membre

- Fatiha Gharbi : Membre

- Monji Lazzem : Membre.

2026402433APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue HEDI NOUIRA Tunis.

- Partie saisie : LA SOCIETE IMMOBILIERE DIAR BRIGUI, société à responsabilité limitée, dont le siège social est à Sousse Khérama Ouest Immeuble Carthage Business, identifiant Unique N°1181391 S.

- Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°143240 Sousse d'une superficie de 20 m², dénommé «YOUSSEF BOURAOU» sis à la Rue Colonel Hedi Gharnaoui Khézama Sousse.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 80 040 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Lundi 03/08/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2026S00929VEPA1

Adjudication aux Enchères Publiques

Après réduction du prix de vente de 40 %

Cabinet Maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le mercredi 29/07/2026 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Avocat saisissant : Maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis : 1- Sinen Bouattour pâtissier dans une société titulaire de la c i n N°07327339 demeurant à la route d'el Ain km 3.5 rue Ahmed Bouattour helwaa 3051 Sfax débiteur principal et caution hypothécaire.

2 : Soumaya Masmoudi mère de famille à la maison, titulaire de la Cin n°08834746 demeurant à la même adresse et à la route de Mahdia km 6 impasse Saltnia Sfax en sa qualité de caution réelle et hypothécaire.

Bien objet de la vente aux enchères :

La totalité de la propriété sise à la route de Menzel Chaker km 5 consistant en un terrain de forme rectangulaire ou a été bâti une demeure d'une superficie de 160.70 m² elle comprend trois chambres et une salle centrale, une véranda, une cuisine, une salle de bain et une toilette, il existe sous les escaliers une salle pour l'élevage des moutons.

La propriété est pourvue de l'électricité et de l'eau courante. Elle est délimitée au sud par Kharrat, au nord Tijani Kharrat et Mohamed et Mouneëm Kharrat chacun d'une part, à l'est Fayez Kharrat, à l'ouest une rue d'où son entrée.

La mise à prix est fixée pour l'ouverture des enchères après réduction du prix de vente de 40 % :

Cent soixante seize mille six cent dix dinars (176.610,000 dinars)

Expert désigné : Mr Mohamed Sellami son N° de téléphone est le 21521600.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratives, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax 2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Rached Karray.

Conditions particulières : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers du prix de la mise à prix par un chèque certifié et se faire assister par un avocat.

2026X00970VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Après réduction de la mise à prix)

Partie poursuivante La Société Internationale Arabe de Recouvrement, en la personne de son représentant légal (venant aux droits de la Banque Internationale Arabe de Tunis), société anonyme immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro B0751191, ayant son

siège social sis au 10, rue Pierre de Coubertin, Tunis, qui a élu Domicile chez Maître Emna Ben Soltane, avocate, dont le cabinet est sis à la rue Abou Hamed El Ghazali, Complexe El Misk, Cité Ennasim, Bloc C, 4^e étage, appartement n°16, Montplaisir, Tunis, titulaire de l'identifiant fiscal n° H/1176101.

Contre la partie saisie : Monsieur Mohamed Rekik, titulaire de la carte d'identité nationale n°00472473, ayant élu domicile pour les besoins de la procédure au cabinet de son avocat Maître Nissaf Tnani, sis au 15, rue Ibn Tadjine, Le Belvédère, Tunis.

Avocate poursuivante :

Maître Emna Ben Soltane, avocate, dont le cabinet est sis à la rue Abou Hamed El Ghazali, Complexe El Misk, Cité Ennasim, Bloc C, 4^e étage, appartement n°16, Montplaisir, Tunis.

Bien immeuble mis en vente :

Le bien immeuble objet de la saisie consiste en des parts indivises du titre foncier n°32330 Ariana, dénommé «Fkih», composé de la parcelle n°35 extraite du titre foncier mère n°94786, situé à Bouhach, délégation de Kalaât El Andalou, gouvernorat de l'Ariana.

Le bien immeuble est un terrain nu à vocation agricole comportant certaines constructions, non cultivé et ne générant aucun revenu habituel.

La superficie totale du terrain est de 72.120 m² (7 hectares, 21 ares et 20 centiares).

Il est divisé en 1.296.000 parts indivises. Le débiteur saisi détient 75.600 parts, correspondant à une superficie de 4.207 m².

Le bien immeuble n'est pas partagé entre les copropriétaires indivis. La quote-part revenant au débiteur saisi dans le bien immeuble objet de la saisie est de 4.207 m².

Mise à prix :

252.420,000 TND, après réduction de la mise à prix, hors frais qui seront annoncés lors de l'audience.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de l'Ariana, le lundi 27 juillet 2026 à 9 heures du matin et heures suivantes.

Visite du bien et conditions de participation :

L'immeuble peut être visité tous les jours. La participation aux enchères ne peut se faire que sur consignation du tiers du montant de la mise à prix conformément à la loi par voie d'Avocat admis à la cour d'appel et l'obtention préalable de l'autorisation du Gouvernorat, l'immeuble étant situé dans une zone relevant de l'Agence Foncière Agricole. Les étrangers doivent en outre obtenir une autorisation du Gouverneur de la région.

2026402416VEPA1

Vente à l'enchère publique

1- Le créancier saisissant : Awatef Bent Khmaies Riahi, titulaire de la c.i.n n°02266647, sans profession, demeurante à l'avenue Habib Bourguiba Medjez Elbeb gouvernorat de Béja, domicile élu cabinet maître Miled Sofien avocat poursuivant rue Mdella Houria Mjez Elbeb.

2- Le débiteur saisi : Mohamed Ben Moncef Ben Tayeb Goumeni, titulaire de la c.i.n n°02238115, agriculteur, demeurant à cité Sidi Rayes Medjez Elbeb gouvernorat de Béja.

3- L'Avocat de la partie poursuivante : Maître Miled Sofien avocat à la cour de cassation, rue Mdella Houria Mjez Elbeb (M.F : 462432 P).

4- Désignation du bien saisi : Les parts indivises d'une superficie totale de six mille deux cent cinquante-six mètres carrés virgule 137 (6256,137 m²/part) de l'immeuble agricole objet du titre foncier 13294 Béja, nommé «Goumani», située dans la zone de Toukaber, au nord-ouest de Medjez El Bab gouvernorat de Béja. Cette propriété comprend huit parcelles, à savoir les numéros 20, 31 (5), 8, 6, 7, 17, 18 et 19, toutes constituées de terres agricoles pluviales propices à la

culture. Les parts faisant l'objet de la saisie sont des parts indivises de la propriété totale.

La propriété est grevée des charges et stipulations suivantes :

- Une rente annuelle (enzel) de 205. 000 francs, concernant les parcelles 19, 18, 17, 7 et 6, au profit de la dotation de feu Haj Ali Jaziri (dotation privée) - date d'inscription : 25 mars 1926 - Volume 102 - Numéro 1136A.

- Une stipulation selon laquelle le jugement de dégel n°7918 est susceptible d'appel, en date du 24 février 2025 (Béja Volume 02/2025 - Numéro 647).

Et l'immeuble n'est grevé d'aucune autre charge.

5- La mise à prix : Après avoir été réduite de quarante pourcent en vertu de l'article 425 du code de procédures civiles et commerciales la mise à prix est devenu de dix sept mille et deux cents soixante-six dinars et 938 millimes (17.266 dt 938) prix auquel s'ajoutent les frais de la première audience fixées de trois mille neuf cents vingt dinars et trois cents quarante quatre millimes (3.920 dt 344) en plus des frais de la deuxième audience qui seront taxés le jour même.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Jeudi 30/07/2026 à la chambre des criées au tribunal de première instance de Béja avenue Habib Bourguiba à partir de 9 h (affaire n°831).

7- Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine aux horaires administratifs. Toute personne voulant participer à la surenchère doit déposer le tiers du prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable en plus de l'élection d'un avocat; et pour les étrangers non résidents en plus que les clauses précitées la délivrance de l'autorisation administrative nécessaire émanant des autorités compétentes.

2026402428VEPA1

Vente aux enchères publiques

«Usine de production» appartenant au défunt Abdelrazak Zoryat

Maître Thouraya Ben Mansour huissière de justice à Nabeul, dont le bureau est situé au 2ème étage de l'immeuble DIMESSI, rue El Hadi Chaker, Nabeul, agissant à la demande de Maître Imen Sdiri, en sa qualité de liquidatrice du défunt Abdelrazak Zoryat, annonce la mise en vente aux enchères publiques «Usine de production» appartenant au défunt Abdelrazak Zoryat avec un prix de départ de 1.015.000.000 dinars. La vente aux enchères se tiendra le jeudi 23 Juillet 2026 au siège de l'exécution Situé à la rue de la République, Béni Khair, gouvernorat de Nabeul. Les personnes souhaitant participer à l'enchère doivent déposer une garantie de 10 % du prix de départ, soit en espèces, soit par chèque certifié.

Pour plus d'information appeler les numéros suivant 97845736 ou 72230013.

2026402432VEPA1

Avis aux créanciers

AVIS D'UN JUGEMENT

Règlement judiciaire

Société SORETEX

IDENTIFIANT UNIQUE : 0024287K

Conformément à la décision rendue par le tribunal de première instance de manouba du 02 juin 2026 relative à l'affaire n°153 concernant la société soretex, sise à la route el fajja, Mornaguia, Tunis il a été décidé de modifier le plan de sauvetage homologué par le jugement du 10 juillet 2019 en tenant compte des engagements retenu par la société envers ces créanciers.

2026402412VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de 1ère instance

de MANOUBA le 09/09/2024 sous le numéro 87335 il a été décidé la liquidation de l'héritage de défunt EZEDDINE NAWAR et la nomination de Mr Mustapha REZG comme liquidateur pour la réalisation des travaux de la liquidation.

Tout créancier est invité à déclarer sa créance et produire les justificatifs au siège de liquidation sis au 29, Avenue de Ghana, Tunis, dans un délai de 15 Jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2026402425VEPA2

Clôture de liquidation des biens communs

Conformément à la décision rendue par le président de la chambre de liquidation et de séquestre judiciaire du Tribunal de première instance de Tunis 1 en date du 10/6/2026 dans le dossier n°406 il a été décidé de clôturer les opérations de liquidation des biens communs entre époux ben youssef ahmed et ahmadi kawther.

2026402429VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

Conformément à la décision rendue par le Président du Tribunal de première instance d'ARIANA, en date du 8/6/2026 n°36313 désignant Mme Ouertani Awatef comme liquidateur de la copropriété soumises au titre foncier n°33611 Ariana.

Toute personne intéressée doit contacter le liquidateur, dont le bureau est situé dans l'immeuble Al Faudaili, 1er étage bureau 103 route mater Km 7 Manouba. Téléphone : 29499486.

2026402430VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

Conformément à la décision rendue par le Président du Tribunal de première instance d'ARIANA, en date du 19/6/2026 n°36831 désignant Mme Ouertani Awatef comme liquidateur de la société ESSAASA. Toute personne intéressée doit contacter le liquidateur, dont le bureau est situé

dans l'immeuble Al-Fadaili, 1er étage bureau 103 route mater Km 7 Manouba. Téléphone : 29499486.

2026402431VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

CONVOICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Matricule CNSS : 209674-54

MF : 505061 T/A/M/000

SOCIETE TOURISTIQUE DE GESTION HOTELIERE

STGH «HOTEL ROYAL THALASSA MONASTIR»

SA AU CAPITAL DE 7.800.000 D

SIEGE SOCIAL : Rue Charles Nicole Imm MARAM PALACE app B4-5 Menzah 4 1004 TUNIS

Les actionnaires de la Société Touristique de Gestion Hôtelière sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui se tiendra Jeudi 30 Juillet 2026 à 09h à l'hôtel Royal Thalassa Monastir.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Quitus aux administrateurs relatif à la gestion 2025.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2025.
8. Renouvellement et nomination des administrateurs pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

2026R02053SANB3

CONVOICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

SED T «HOTEL THALASSA MAHDIA»

SA AU CAPITAL DE 6.786.100 D

SIEGE SOCIAL : Rue Charles Nicole Imm MARAM PALACE app B4-5 Menzah 4 1004 TUNIS

MF : 043075F/A/M/000

CNSS : 235348-26

Les actionnaires de la Société d'Exploitation et de Développement Touristique sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui se tiendra Jeudi 30 Juillet 2026 à 10h à l'hôtel Royal Thalassa Monastir.

Cette réunion aura pour ordre du jour :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025.
4. Approbation des conventions réglementées
5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
6. Quitus aux administrateurs relatif à la gestion 2025.
7. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2025.

2026R02054SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SAIH HOTEL AVERROES

Société Anonyme

Au capital de 12.680.000 Dinars

Siège social : Rezig center Bloc C Mégrine BEN AROUS

MU 0614623P

Messieurs les Actionnaires de la Société SAIH HOTEL AVERROES S.A. sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu le

Jeudi 23/07/2026 à 10h au siège de la société sis au Rezig center Bloc C Mégrine BEN AROUS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

2/ Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025 ;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;

4/ Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025;

5/ Affectation des résultats;

6/ Questions diverses.

2026R02055SANB3

CONVOCATION

SOCIETE ESMERALDA IMMOBILIERE

Société Anonyme

Au capital de 1 500 000 Dinars

Siège social : Colisée Soula Bloc D, 5ème étage, 2092 El Manar II

Identifiant unique : 0957277W

Messieurs les actionnaires de la Société ESMERALDA IMMOBILIERE sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 août 2026 à dix heures (10h) du matin au siège social, à l'effet de délibérer en :

Assemblée Générale Ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025

- Approbation d'opérations

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Assemblée Générale Extraordinaire à l'issue de la première à onze heures (11h) du matin, sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2026R02059SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Développement et d'Investissement du Cap-Bon SODICAB

SA au capital de 3900.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Jarre 8000 Nabeul

Messieurs les actionnaires de la société de Développement et d'Investissement du Cap-Bon sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 30 Juillet 2026 à 10 heures au siège social, Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de tenue de l'Assemblée Générale

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2025

5. Quitus aux administrateurs

6. Affectation du résultat de l'exercice 2025

7. Fixation du montant des jetons de présence.

2026R02060SANB3

CONVOCATION

SOCIETE TUNISIENNE DES PRODUITS CERAMIQUES DE NABEUL «STPCN SA»

Capital Social: 540 000 dt

Mtl Fiscal 009956 : L/A/M/000

N° Affiliation C.N.S.S : 3117336

Siège Social : Avenue Larbi Zarouk 8000 Nabeul

Tous les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DES PRODUITS CERAMIQUES DE NABEUL «STPCN SA» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée générale Ordinaire qui aura lieu le 27/07/2026 à 10h00 au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

2026R02065SANB3

CONVOCATION

SOCIETE TUNISIENNE DES PRODUITS CERAMIQUES DE NABEUL

«STPCN SA»

Capital social : 540 000 dt

Mtl Fiscal : 009956 L/A/M/000

N° d'Affiliation C.N.S.S : 3117336

Siège Social : Avenue Larbi Zarouk 8000 Nabeul

Tous les administrateurs de la SOCIETE TUNISIENNE DES PRODUITS CERAMIQUES DE NABEUL «STPCN SA» sont convoqués à la réunion du conseil d'administration qui aura lieu le 28/07/2026 à 10h00 au siège de la société pour ce prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du Président Directeur Général.

2026R02066SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société de l'Industrie Hôtelière et Touristique (S.I.H.T)

Société Anonyme

Au capital de 1 000.000 DT

Siège social : Hôtel Schéhérazade Boulevard du 14 Janvier 2011 ; 4039 Sousse

Identifiant unique : 0004647D

Les actionnaires de la Société de l'industrie Hôtelière et Touristique

(S.I.H.T) sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 01 août 2026 à 08 H 00 au siège de la société à l'hôtel Schéhérazade Boulevard du 14 Janvier 2011 - 4039 à Sousse pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification du retard afférent à la convocation de l'assemblée générale ordinaire
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la situation de la société et sur l'activité durant l'exercice 2025;
- 3- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025;
- 4- Approbation des états financiers pour l'exercice 2025;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2025.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la société, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société durant le délai légal.

2026S00918SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CLINIQUE LA CORNICHE COEUR ET VAISSEAUX

S.A. AU CAPITAL DE 2 650 000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 1, BOULEVARD MONGI BALI, SOUSSE

IDENTIFIANT UNIQUE : 0745111W

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société CLINIQUE LA CORNICHE COEUR ET VAISSEAUX S.A. sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra vendredi 31 juillet 2026 à 10 heures au siège social sis au 1, Boulevard Mongi Bali,

Sousse en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales au cours de l'exercice 2025
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à ce même exercice.
- 3- Approbation, s'il y a lieu, du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2025
- 5- Quitus aux administrateurs.
- 6- Pouvoirs pour les formalités.

2026S00923SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Médicale Ibn Khaldoun

Capital : 4 400 000 Dinars

MF : 0813211FAM000

RC : B151822002

Lieu : Centre Médical Ibn Khaldoun

Date : Vendredi 31 juillet 2026

Ordre de jour :

- Augmentation du capital
- Répartition des dividendes
- Questions diverses.

2026S00927SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

P.C RETAIL OUTLET

SOCIETE ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 D

SIEGE SOCIAL : Rue de Mauritanie Imm Ichbilia Mezzanine n°2, SFAX

Identifiant Unique : 0418325 L

Les actionnaires de la société PC Retail Outlet sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire prévue le vendredi 31 Juillet 2026 à 10 heures, au siège de la Société AXIO Holding SA, sis à Immeuble Dorimed II, Avenue Fattouma Bourguiba, la soukra - Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024 ;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2024 ;

6- Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7- Approbation des conventions visées à l'article 200 et suivants, et 475 du Code des Sociétés Commerciales figurant au niveau du rapport spécial du commissaires aux comptes.

8- Jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration;

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026X00966SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

P.C RETAIL OUTLET

SOCIETE ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 1.000.000 Dinars

SIEGE SOCIAL : Rue de Mauritanie Imm Ichbilia Mezzanine n°2, SFAX

Identifiant Unique : 0418325 L

Les actionnaires de la société PC Retail Outlet sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue le vendredi 31 Juillet 2026 à 12 heures, au siège de la Société AXIO Holding SA, sis à Immeuble Dorimed II, Avenue Fattouma Bourguiba, la soukra -Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

2- Fonds propres en deçà de la moitié du capital social ;
3- Décisions à prendre sur la base de l'article 388 du CSC ;
4- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
2026X00967SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE GESTION DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER ET DE PARTICIPATIONS (SOGEDIP)

Société anonyme

Au capital de 5.400.000 DT

Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad 1002 TUNIS BELVEDERE

IU : 1279257 Y

M.F : 1279257YAM000

Messieurs les actionnaires de la société SOGEDIP sont convoqués le Lundi 27 Juillet 2026 à 12H30, au siège social sis au 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis Belvédère, en Assemblée Générale Ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025
- Approbation des états financiers de l'exercice 2025
- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales
- Affectation des résultats
- Quitus aux administrateurs
- Questions diverses.

2026402410SANB3

Convocation à l'assemblée générale Ordinaire

ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DES SCIENCES APPLIQUEES ET DE MANAGEMENT «SESAME»

SA AU CAPITAL DE 4 887 500 DINARS

SIEGE SOCIAL : Z.I CHOTRANA, BP4, PARC TECHNOLOGIQUE ELGHAZELA 2088 ARIANA - TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 0970778T

Messieurs les actionnaires de la société ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DES SCIENCES APPLIQUEES ET DE MANAGEMENT «SESAME» sont convoqués en assemblée générale Ordinaire, le jeudi 30 juillet 2026 à 12H au siège social de la société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration sur l'exercice clos au 30/09/2024
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes
3. Approbation du rapport de gestion
4. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 30/09/2024
5. Approbation des conventions réglementées
6. Affectation des résultats de l'exercice clos au 30/09/2024
7. Quitus aux membres du conseil
8. Pouvoirs pour formalités.

N.B : Les projets de résolution ainsi que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2026402417SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société LECTRA TUNISIE SA

Société Anonyme

Au capital de 25 000 Dinars

Siège social : Imm. Royal Garden - Avenue Erriel - 1053 Les Berges du Lac Tunis

MF : N°0047346 C

Messieurs les actionnaires de la Société Lectra Tunisie SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 31 juillet 2026 à 10 h 30 mn, au siège social de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2025.
4. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
5. Quitus aux Administrateurs et au Directeur Général.
6. Affectation des résultats de l'Exercice 2025.
7. Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.
8. Pouvoirs pour formalités
9. Questions diverses.

Les documents relatifs à l'ordre du jour des deux assemblées générales sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026402419SANB3

Sté New Box Tunisia

Activité : Fab. Emballage papier/carton

S.A. au capital de 12.700.000

MF : 1654672DAM000

Adresse : ZI Sbikha 2, 3110 Kairouan

Le Conseil d'Administration de la société New Box Tunisia décide de convoquer les actionnaires pour une réunion d'Assemblée Générale Ordinaire le 30 Juillet 2026 à 09h00 au siège de la société Attijari SICAR à la Rue des lacs de Mazurie, Immeuble Attijari, 1er étage, 1053 les Berges du Lac, Tunis, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ouverture de deux établissements secondaires (Dépôts de stockage de papier) ;
- 2- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

2026402422SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

**REUNIE EXTRAORDINAIRE
Du 10/08/2026**

Polyclinique du Lac - SA

Société Anonyme

**Au capital de 28.380.000 DT
(totalement libéré)**

**Siège social : Rue du lac de
Constance - Les Berges du Lac -
1053 - Tunis**

Tél : 71.960.000

Fax : 71.960.309

MF : 0496701 A/A/M/ 000

RNE : 496701A

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration de la Polyclinique les Berges du Lac convoque tous les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement qui aura lieu le 10/08/2026 à 17H00 à Hôtel NOVOTEL - LAC 2 et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion, des états financiers individuels et consolidés de la PBL pour l'exercice 2020, lecture des deux rapports des deux commissaires aux comptes pour l'exercice 2020 individuels et consolidés et approbation des états financiers individuels et consolidés de 2020

2. Affectation des résultats de 2020 ;

3. Présentation du rapport de gestion, des états financiers individuels et consolidés de la PBL pour l'exercice 2021, lecture des deux rapports des deux commissaires aux comptes pour l'exercice 2021 individuels et consolidés et approbation des états financiers individuels et consolidés de 2021

4. Affectation des résultats de 2021 ;

5. Présentation du rapport de gestion, des états financiers individuels et consolidés de la PBL pour l'exercice 2022, lecture des deux rapports des deux commissaires aux comptes pour l'exercice 2022 individuels et consolidés et approbation des états financiers individuels et consolidés de 2022

6. Affectation des résultats de 2022 ;

7. Présentation du rapport de gestion, des états financiers individuels et consolidés de la PBL pour l'exercice 2023, lecture des deux rapports des deux commissaires aux comptes pour l'exercice 2023 individuels et consolidés et approbation des états financiers individuels et consolidés de 2023

8. Affectation des résultats de 2023 ;

9. Présentation du rapport de gestion, des états financiers individuels et consolidés de la PBL pour l'exercice 2024, lecture des deux rapports des deux commissaires aux comptes pour l'exercice 2024 individuels et consolidés et approbation des états financiers individuels et consolidés de 2024

10. Affectation des résultats de 2024;

11. Pouvoir de dépôt et publication

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Polyclinique les Berges du Lac.

2026402423SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

Du 10/08/2026

EXERCICE 2025

Polyclinique du Lac - SA

Société Anonyme

**Au capital de 28.380.000 DT
(totalement libéré)**

**Siège social : Rue du lac de
Constance Les Berges du Lac -
1053 - Tunis**

Tél : 71.960.000

Fax : 71.960.309

MF : 0496701A/A/M/000

RNE : 496701A

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration de la Polyclinique les Berges du Lac convoque tous les actionnaires de la société à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 10/08/2026 à 19H00 à hôtel NOVOTEL LAC 2 et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de la tenue de l'AGO le 10/8/2026

2- Lecture et approbation des Etats Financiers et rapports d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2025 individuels et consolidés ;

3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2025 individuels et consolidés ;

4- Approbation des conventions réglementées;

5- Approbation d'un prêt de 7Md auprès d'Amen Bank

6- Quitus aux administrateurs;

7- Affectation des résultats de 2025 ;

8- Fixation des jetons de présence de l'exercice 2025;

9- Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2026-2027-2028.

10- Pouvoir de dépôt et de publication

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Polyclinique les Berges du Lac.

2026402424SANB3

Autres sociétés

**SOCIETE MUTUELLE DE BASE DE
SERVICES AGRICOLES ESSAADA
TEBOULBA**

Tél. : 73479004 - 73492914

Fax : 73492204

Il est porté à la connaissance des adhérents de la société mutuelle de base de service agricole ESSAADA que l'assemblée générale ordinaire est reporté pour le Lundi 20 juillet 2026 à 9 h du matin au complexe de ladite société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Présentation du rapport financier et moral pour l'exercice 2023-2024 et 2024-2025

2) Présentation des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024 2024-2025.

- 3) Discussion.
- 4) Approbation des rapports.
- 5) Quitus des administrateurs pour les exercices 2023-2024 2024- 2025.
- 6) Mise à jour de la liste des adhérents.
- 7) Réception des nouveaux adhérents.
- 8) Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2026-2027 2027-2028 2028-2029.
- 9) Modification de l'article 10 du règlement intérieur de la société concernant l'attribution d'une indemnité de présence aux réunions des membres du conseil d'administration.
- 10) Présentation de l'affectation du résultat des exercices comptables 2023-2024 et 2024-2025 pour l'autofinancement du projet d'installation d'une station de production d'énergie solaire.
- Tout adhérent ayant un empêchement pour la présence peut donner une procuration selon l'article 18 du statut de la société et dans tous les cas ne peut jamais un adhérent aura plus que deux procurations.
- 2026S00921SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Lotfi Ben Issa HIZEM, titulaire de la CIN n°04172967, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/46020 du 12/10/2015 objet du titre foncier N°95970 Monastir dénommé «Lotfi» sis à la Zone Jabli Délégation Bembla, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Bembla sous N°175 le 25/06/2026.

2026S00922DIVD2

AVIS

Les Héritiers Faiez Chakroun annoncent qu'ils possèdent un appartement sis à la route d'Agureb km 1 Sfax par acte notarié enregistré le 23/08/2010 n°M043910 rédigé par les notaires Zouheir Kallel et son collègue, leur titre de propriété a disparu et ils désirent se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire SALAH FEKI 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 1 mois.

2026X00971DIVD2

PERTE

Mr CHAKER Ben Hmed GHANAI né le 19/09/1978 CIN N°05381988 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 10/05/2006 dressé par les notaires CHAABOUNI HECHMI et AHMED ELOUZE, qu'elle a égaré, et entent réitérer une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi CHAABOUNI à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2026X00974DIVD2

PERTE

Mm Mariem Bent Taieb Boukhdhir née le 07/10/1957 CIN N°01210506 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 26/09/1988 dressé par les notaires TAIEB ABID et KTATA Moncef, qu'elle a égaré, et entent réitérer une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, qu'il la présente à l'étude de maître Hechmi CHAABOUNI à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 30 jours à partir de la parution de la présente annonce.

2026X00975DIVD2